



NAO 2020 : Perte de congés et précarisation de l'emploi

Un recul social inacceptable !

L'accord « *Aménagement du temps de travail* » signé par la CFDT et la CFE-CGC entérine la **perte pour tous** de la 6^{ème} semaine de congés payés de Noël
L'accord « *Contrat de Chantier et d'Opération* » (CDICO) qui précarise l'emploi à l'ONERA a été validé par la CFDT !

Ont-ils cédé au chantage de la Direction ? En compensation de quoi ?

- **Rien de plus sur les salaires en 2021** : retour aux 2% du COP ?
- **Semaine de Noël payée au rabais** : selon notre expert-comptable au CSEC, la base de calcul est fautive, et même en prenant cette base, le résultat est sous-évalué ;
- **Perte de 4 à 5 RTT par an selon les années** qui sont transférés sur la semaine de Noël ;
- **Toujours pas de mesure du temps de travail** réel ni de compensation : renvoi à 2021 ;
- **Pas de pérennité de la partie "Télétravail" de l'accord**, soumis à l'accord de la hiérarchie comme l'était le CET devenu inopérant depuis 2015 par la volonté de la Direction ;
- **Dégradation de l'accord CET avec effet rétroactif** pour ceux qui avaient posé des CET ;
- **Une semaine de travail en plus à l'ONERA, c'est 50 emplois non créés !**

La CGT signe l'accord salarial et l'accord d'intéressement 2020.

Les augmentations 2020 seront de 3,9% en moyenne au lieu de 2%, mais en réalité seuls 1,5% sont garantis par une Augmentation Générale.

- **Augmentations Individuelles AI : 2,4%** ;
- AI Mesures « jeunes » (<35 ans et <5 ans ancienneté) : Cadres = 100 € bruts ; Non-Cadres = 70 € bruts
- **Augmentations Générales AG** : Cadres = 70 € bruts ; Non-Cadres = 40 € bruts (**AG~ 1,5%**) ;
- Augmentations des primes et minima : + 4% ;
- Revalorisation de la prime semestrielle : Plancher +4% Plafond +7% ;
- Allocations doctorants/post-doctorants : +4%
- Mesure spécifique « Techniciens » : +1% supplémentaires ; Mesures « vélos » (prévues par la loi)...
- **Intéressement** : 250 € à 300 € par an à **partir de 2022**, versés de manière uniforme, selon résultats 2021 ; suppression des primes sur contrat et d'auteur en contrepartie.

A partir du 23 septembre, et avant le 8 octobre,

VOTEZ pour LE syndicat qui refuse de brader nos acquis sociaux,

POUR NOS DROITS
VOTONS



VOTEZ pour LE syndicat du progrès social,

VOTEZ CGT !

